

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

DINITROL ML

UFI: W81A-XMTA-8003-25QS

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	DINOL GmbH	
Rue:	Pyrmonter Strasse 76	
Lieu:	D-32676 Luegde	
Téléphone:	+ 49 (0) 5281 982980	Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
E-mail:	msds@dinol.com	
Interlocuteur:	Labor	
Internet:	www.dinol.com	
Service responsable:	msds@dinol.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

 +33(0)145425959  
 centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Règlement (CE) n° 1272/2008**

 Flam. Liq. 3; H226  
 STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Règlement (CE) n° 1272/2008**
**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, &lt;2% d'aromatiques

Mention d'avertissement: Attention

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 2 de 14

P403+P235

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P405

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

**Étiquetage particulier**

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:


**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques			50 - < 55 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
61789-86-4	calcium sulfonate			1 - < 5 %
	263-093-9		01-2119488992-18	
	Skin Sens. 1B; H317			
101316-72-7	Lubricating oils (petroleum), C24-50, solvant-extd., dewaxed, hydrogenated			1 - < 5 %
	309-877-7			
	Asp. Tox. 1; H304			
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol			< 1 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H302 H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	50 - < 55 %
	par inhalation: CL50 = > 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
61789-86-4	263-093-9	calcium sulfonate	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	< 1 %
	par inhalation: ATE 3 mg/l (vapeurs); par voie orale: ATE 1200 mg/kg		

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 3 de 14

**Information supplémentaire**

Hydrocarbons meet the requirements for not being classified as carcinogenic (<0,1% benzene alt<3% (w/w) DMSO extract (IP 346)).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

**Après contact avec la peau**

Changer les vêtements imprégnés.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Demander immédiatement un avis médical.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
NE PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction. Brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 4 de 14

**Remarques générales**

- Assurer une aération suffisante.
- Utiliser un équipement de protection individuel
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

- Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

- Assurer une aération suffisante.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Ne pas rincer avec de l'eau.

**Autres informations**

- Aucune information disponible.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
- Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Préventions des incendies et explosion**

- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Conseils pour le stockage en commun**

- Non indispensable.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

- Conserver le récipient bien fermé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 5 de 14

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 6 de 14

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	208 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m <sup>3</sup>
61789-86-4	calcium sulfonate		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,8333 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m <sup>3</sup>
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol		
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	13,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	44,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	38 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	246 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	98 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	633 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	633 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	123 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	49 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 7 de 14

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
61789-86-4	calcium sulfonate	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		226000000 mg/kg
Sédiment marin		226000000 mg/kg
Intoxication secondaire		16667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : > 0,12 mm

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection de la peau**

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Protection respiratoire**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre .  
appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Matière/fluide filtrant : A

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	marron
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

**Testé selon la méthode**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 8 de 14

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	154 - 193 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	0,7 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	6,0 vol. %
Point d'éclair:	36 °C
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non applicable
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	3 hPa
Densité:	0,82 - 0,86 g/cm <sup>3</sup> DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

 Dangers d'explosion  
non déterminé

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

 Propriétés comburantes  
non déterminé

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant: 55,3 %

Teneur en corps solides: 43 - 47 %

Point de ramollissement: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

 Durée d'écoulement:  
(à 20 °C) 55 - 65 4 DIN EN ISO 2431

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 9 de 14

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél contrôlé**

	Dose	Espèce	Source
CL50, inhalation (vapeur) (4 h)	> 281 mg/l		

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 5000 mg/l	Rat		
61789-86-4	calcium sulfonate				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutyle d'éthylène-glycol				
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, &lt;2% d'aromatiques)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 10 de 14

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune information disponible.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune information disponible.

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1490	96 h	Lepomis macrochirus	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
		80%			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	0,81 (25°C)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 11 de 14

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1139
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SOLUTION D'ENROBAGE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 12 de 14

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1139
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Solution d'enrobage
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1139
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	COATING SOLUTION
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3



Marine polluant:	No
Dispositions spéciales:	955
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1139
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	COATING SOLUTION
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 13 de 14

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention : Matières liquides inflammables

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV	55,34 %
dans les vernis et peintures:	464,9 g/l
Indications relatives à la directive	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
----------------------	---

Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau
------------------------------	--

**Information supplémentaire**

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

55229

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,14,16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL ML**

Révision: 15.01.2026

Code du produit: 21629

Page 14 de 14

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3  
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1  
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
 Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B  
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331 Toxique par inhalation.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 EUH208 Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité contient uniquement des informations relatives à la sécurité et ne remplace pas les informations ou les spécifications du produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*